

Séance du Conseil Municipal du 14 Janvier 2016

Nombre de membres - en exercice :	22	Date de convocation:	09.01.2016
- présents :	16	Date d'affichage:	09.01.2016
- votants :	18		

L'an deux mille seize, le quatorze janvier, à 18 heures et 30 minutes, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, à la salle des fêtes de Louvois, sous la présidence de Monsieur Philippe RICHOMME, Le Maire.

Etaient présents: P.RICHOMME, D.BOEVER, M.J.GRANDCOING, F.LEJEUNE-BOEVER, P.CADEL, F.GIANONCELLI, A.MASSARD, D.BARBIER, S.BRUNET, D.VILLENET, P.GAILLARD, F.LOUVET, A.BORNET, A.CORNU, G.BERNADET et P.JAMIN

**Etaient excusés : F.GALIMAND représentée par F.GIANONCELLI
H.GALIMAND représenté par F.LEJEUNE-BOEVER
P.BILLOUD représenté par D.BOEVER
P. DE LA TORRE, T.BLANCHE et C.PIERSON**

Mme Delphine BOEVER a été élue secrétaire de séance.
Le procès verbal de la séance précédente est lu et adopté.

Délibération n°2014-01 : Désignation des commissions communales :

Considérant la possibilité de former des commissions de travail chargées d'étudier les questions soumises au Conseil Municipal. Après en avoir délibéré, il est décidé de créer les commissions suivantes et d'élire les membres du Conseil qui y siégeront.

<i>Intitulé de la Commission</i>	<i>Nom des conseillers membres</i>
Administration	<i><u>Vice-présidente : Delphine BOEVER</u></i> Antoine BORNET Philippe BILLOUD Philippe JAMIN Francine GALIMAND Philippe GAILLARD
Fêtes et cérémonies	<i><u>Vice-présidente : Francine GALIMAND</u></i> Delphine VILLENET Gisèle BERNADET Frédéric LOUVET Marie José GRANDCOING Hervé GALIMAND
Communications	<i><u>Vice-présidente : Marie José GRANDCOING</u></i> Hervé GALIMAND Philippe GAILLARD Antoine BORNET Philippe BILLOUD Audrey CORNU Arnaud MASSARD
Bâtiments	<i><u>Vice président : Franck LEJEUNE-BOEVER</u></i> Antoine BORNET Philippe GAILLARD Stéphane BRUNET Pascal CADEL Arnaud MASSARD
Voirie – Chemin - Bois	<i><u>Vice-président : Pascal CADEL</u></i> David BARBIER Philippe BILLOUD Philippe JAMIN Franck LEJEUNE- BOEVER Stéphane BRUNET
Environnement - Embellissement	<i><u>Vice présidente : Florence GIANONCELLI</u></i> Francine GALIMAND Gisèle BERNADET Delphine VILLENET Audrey CORNU David BARBIER

Délibération n°2016-02 : Proposition en vue de la constitution de la commission communale des impôts directs

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment l'article L.2121-29,

Vu le code général des impôts et notamment l'article 1650

Considérant les conditions de recevabilité des commissions proposés, à savoir : 25 ans au moins, de nationalité française, inscrits aux rôles d'imposition directes locales de la commune et ayant des connaissances suffisantes sur les circonstances locales et l'exécution des travaux confiés à cette commission,

Considérant la nécessité de proposer ces personnes en nombre double,

Considérant l'obligation de non domiciliation dans la commune d'un commissaire

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de désigner M. Philippe RICHOMME, le Maire comme président de la commission communale des impôts directs
- de proposer, en nombre double, les noms des 6 commissaires titulaires de la commune et autant de suppléants, afin de permettre leur nomination par le directeur des services fiscaux :

Titulaires	Suppléants
1- Florence GIANONCELLI	1- Yves LOUVET
2- David BARBIER	2- Guy MEA
3- Pascal CADEL	3- Sylvain BEAUTRAIT
4- Delphine VILLENET	4- Robert SCHELFHOUT
5- Delphine BOEVER	5- Daniel BLAISE
6- Stéphane BRUNET	6- Anne-Sophie BOEVER
7- Claude BOEVER	7- Christophe PONGNOT
8- François PIERSON	8- Marie-José GRANDCOING
9- Alain COCHUT	9- Gisèle BERNADET
10- Pierre BANETTE	10- Fabrice GALIMAND
en dehors de la commune :	
11- Sylvie GERARD	11- Sébastien CRUCIFIX
12- Jean-Pierre CROCHET	12- Jean-Marie SCHELFHOUT

Délibération n°2016-03 : Désignation des membres de la commission d'appel d'offres :

Il est précisé que la commission d'appel d'offres est composée, en ce qui concerne les communes de moins de 3.500 habitants, du maire, de 3 membres titulaires et 3 membres suppléants élus par le Conseil Municipal à la représentation proportionnelle :

Après avoir procédé au vote, ont été proclamés élus :

Titulaires	Suppléants
- Delphine BOEVER	- Marie-José GRANDCOING
- Florence GIANONCELLI	- Franck LEJEUNE-BOEVER
- Francine GALIMAND	- Pascal CADEL

Délibération n°2016-04 : Election du correspondant à la défense :

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 1 correspondant défense représentant la commune

Election du correspondant :

<u>Premier tour</u>	nombre de bulletins :	18
	bulletins litigieux à déduire :	0
	nombre de suffrages exprimés :	18
	majorité absolue :	10

a obtenu

M. Stéphane BRUNET dix-huit voix : 18

M. Stéphane BRUNET a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

Délibération n°2016-05 : Election du correspondant à la sécurité routière :

Le Maire invite le Conseil Municipal à procéder à l'élection de 1 correspondant à la sécurité routière représentant la commune

Election du correspondant :

<u>Premier tour</u>	nombre de bulletins :	18
	bulletins litigieux à déduire :	0
	nombre de suffrages exprimés :	18
	majorité absolue :	10

a obtenu

M. Hervé GALIMAND dix-huit voix : 18

M. Hervé GALIMAND a été proclamé élu, car ayant obtenu la majorité absolue

Délibération n°2016-06 : Elections des délégués de la commune auprès du P.N.R.:

Le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue aux communes historiques pour leur représentativité au parc naturel régional de la Montagne de Reims. Les délégués de la commune nouvelle sont donc l'addition des anciens délégués des communes historiques soit :

Délégués titulaires:

M. David BARBIER

M. Philippe BILLOUD

Délégués suppléants:

M. Delphine VILLENET

M. Paquito DE LA TORRE

Délibération n°2016-07 : Désignation des membres du C.I.S.P.D :

Dans le cadre du Conseil Intercommunal de Sécurité et de Prévention de la Délinquance, Mme Marie José GRANDCOING et M. Stéphane BRUNET se proposent d'être membre de l'assemblée plénière.

M. Stéphane BRUNET souhaite également être membre du groupe de travail n° 2 « dissuasion et prévention situationnelle » et M. Frédéric LOUVET dans le groupe de travail n°3 « sanction-réparation et aide aux victimes ».

Délibération n°2016-08 : Elections des délégués de la commune auprès de la CCGVM

Le Maire rappelle que la commune nouvelle se substitue aux communes historiques pour leur représentativité au sein de la communauté de communes de la grande vallée de la marne (CCGVM). Les délégués de la commune nouvelle sont donc l'addition des anciens délégués des communes historiques soit :

Délégués titulaires:

Mme Delphine BOEVER

M. Philippe RICHOMME

Délégués suppléants:

Mme Marie-José GRANDCOING

Mme Francine GALIMAND

Délibération n°2016-09 : Demande de Subvention « DETR »

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le projet de réfection de la rue des closeraies et de la rue de Mutry qui doit permettre la mise en sécurité de cet axe important pour la circulation intérieure de la commune et notamment comme liaison avec la groupe scolaire concentré.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal autorise, à l'unanimité, Monsieur le maire à déposer un dossier DETR pour le financement de ce projet et à signer tous les documents s'y rapportant.

Différents détails seront revus lors d'une prochaine réunion de la commission voirie. Une étude de sol sera réalisée afin de déterminer si la structure actuelle peut être réutilisée en partie avec pour objectif une économie budgétaire importante.

Délibération n°2016-10 : Indemnités de fonction du maire et des adjoints :

Vu le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L.2121-29, L2123-20 et suivants relatif aux indemnités de fonction des élus

Considérant qu'il appartient au conseil municipal de se prononcer sur le montant des indemnités des élus en votant un taux applicable à une valeur maximale fixée par référence à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique en fonction du nombre d'habitants de la commune

Considérant qu'en vertu de l'article L.2123-20-1 du même code, l'indemnité de maire des communes de moins de 1000 habitants est fixée au taux maximal

Considérant que l'indemnité versée à un adjoint peut être supérieur au plafond autorisé sous réserve de ne pas dépasser le maximum alloué au maire

Considérant que le montant global des indemnités maximales susceptibles d'être allouées au maire et aux adjoints pour une commune de même strate ne doit pas être dépassé

Considérant que seul l'exercice effectif de la fonction permet l'attribution d'une indemnité de fonction

Considérant que la commune au 1^{er} janvier 2016 comptabilise une population totale de 611 habitants, il est procédé à la lecture des valeurs mensuelles maximales actuelles

Après en avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité, décide

- de prendre acte, à compter du 9 janvier 2016, des indemnités de fonction du Maire et Maire délégué en respectant la strate des communes soit :
 - L'indemnité du maire, M. Philippe RICHOMME à 31% de l'indice 1015 soit 1.178,16 € brut
 - L'indemnité du maire délégué, Mme Delphine BOEVER à 17% de l'indice 1015 soit 646,25 € brut
- de fixer comme suit, à compter du 9 janvier 2016, les indemnités de fonction des adjoints afin de respecter l'enveloppe indemnitaire maximale :
 - 2^{ème} adjointe, Mme Francine GALIMAND : 80 % de l'indemnité maximale soit 250,90 €
 - 3^{ème} adjointe, Mme Marie-José GRANDCOING : 80 % de l'indemnité maximale soit 250,90 €
 - 4^{ème} adjoint, M. Franck LEJEUNE-BOEVER : 80 % de l'indemnité maximale soit 250,90 €
 - 5^{ème} adjoint, M. Pascal CADEL : 80 % de l'indemnité maximale soit 250,90 €
 - 6^{ème} adjointe, Mme Florence GIANONCELLI : 80 % de l'indemnité maximale soit 250,90 €
- de procéder automatiquement à leur revalorisation en fonction de l'évolution de l'indice brut terminal de l'échelle de la fonction publique
- d'inscrire les crédits nécessaires au compte 6531 du budget

Questions diverses :

- **Etude de commune nouvelle :**

Une étude a été lancée par la CCGVM concernant le projet éventuel d'une commune nouvelle à 13 communes dans le périmètre de la communauté de communes dans le cadre de l'évolution de la structure intercommunale.

La commune de Val de Livre laisse faire l'audit afin de prendre connaissance des impacts mais se positionnera plutôt contre cette mesure qui lui semble être démesurée et prématurée.

- **Convention participation citoyenne :**

Monsieur le Maire informe les membres du conseil municipal qu'il a reçu le commandant adjoint de la communauté de brigades d'Epernay concernant la sensibilisation à la participation citoyenne et la mise en place d'une convention dans ce cadre.

Il doit reprendre contact avec le commandant adjoint suite à la mise en place de la commune nouvelle dès que le territoire de la commune déléguée de Louvois aura rejoint le périmètre de la communauté de brigades d'Epernay.

- **Convocation du Conseil Municipal :**

Les membres du Conseil Municipal sont d'accord pour que les convocations aux commissions soient envoyées par courrier électronique.